



Groupe Office National des Forêts

États Financiers Consolidés

31 décembre 2021

Office National des Forêts
2 bis, avenue du Général Leclerc
CS 30042
94704 Maisons Alfort cedex

Table des matières

1	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe ONF	4
1.1	Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2021	4
1.2	Bilan consolidé au 31 décembre 2021	5
1.3	Tableau des Flux de Trésorerie consolidé au 31 décembre 2021	6
1.4	État des variations des capitaux propres consolidés	7
2	Principales méthodes comptables du Groupe	8
2.1	Information sur la société consolidante	8
2.2	Déclaration de conformité du référentiel du Groupe	8
2.3	Principes comptables	8
2.4	Base de consolidation	8
2.5	Changements de méthode	8
2.6	Méthodes de consolidation	9
2.7	Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition	9
2.8	Conversion des comptes exprimés en devises	10
2.9	Opérations en devises	10
2.10	Élimination des opérations internes au Groupe	10
2.11	Immobilisations incorporelles et corporelles	10
2.12	Immobilisations financées en crédit-bail	11
2.13	Immobilisations financières	11
2.14	Stocks	11
2.15	Valeurs mobilières de placement	11
2.16	Provisions pour risques et charges	12
2.17	Provisions réglementées	12
2.18	Impôts exigibles et différés	12
2.19	Résultat exceptionnel	13
2.20	Engagements de retraite et avantages assimilés	13
2.21	Opérations pluriannuelles	14
2.22	Information sectorielle	15
3	Événements significatifs	16
3.1	Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice	16
3.2	Événement post clôture	21
3.3	Continuité d'exploitation	21
4	Périmètre de consolidation	22
4.1	Évolution du périmètre de consolidation	22
4.2	Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2021	23
5	Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021	25
5.1	Chiffre d'affaires	25
5.2	Autres produits d'exploitation	25
5.3	Achats et charges externes	26
5.4	Charges de personnel	26
5.5	Autres charges d'exploitation	26
5.6	Impôts et taxes	26
5.7	Dotations aux amortissements et provisions (y compris les reprises)	27
5.8	Résultat d'exploitation	27
5.9	Résultat financier	28
5.10	Résultat exceptionnel	28
5.11	Passage du résultat social au résultat consolidé	29
5.12	Impôts sur les résultats	30
5.13	Écarts d'acquisition	31
5.14	Immobilisations incorporelles	31
5.15	Immobilisations corporelles	32
5.16	Immobilisations financières	32
5.17	Sociétés mises en équivalence	33

5.18	Titres non consolidés	34
5.19	Stocks et en-cours	34
5.20	Clients et comptes rattachés	34
5.21	Autres créances	35
5.22	Impôts différés	35
5.23	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	35
5.24	Provisions pour risques et charges	35
5.25	Emprunts et dettes financières	36
5.26	Fournisseurs et comptes rattachés	36
5.27	Autres dettes et comptes de régularisation	36
5.28	Parties liées	37
5.29	Engagements hors bilan	37
5.30	Autres informations	38
5.31	Informations sectorielles	39

1 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe ONF

1.1 Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	5.1	720 135	651 595
Autres produits d'exploitation	5.2	123 905	106 061
Produits d'exploitation		844 040	757 655
Achats et charges externes	5.3	-255 280	-232 418
Charges de personnel	5.4	-451 081	-458 828
Autres charges d'exploitation	5.5	-16 677	-18 555
Impôts et taxes	5.6	-39 242	-41 141
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.7	-47 780	-84 432
Charges d'exploitation		-810 060	-835 374
Résultat d'exploitation avant Amort. ECA	5.8	33 980	-77 719
Amortissement des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après Amort. ECA		33 980	-132 430
Résultat financier	5.9	-2 188	-2 251
Résultat courant des entreprises intégrées		31 792	-79 970
Résultat exceptionnel	5.10	209	-17
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		32 001	-79 988
Impôts sur les résultats	5.12	-0	733
Résultat net des sociétés intégrées		32 000	-79 255
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		84	25
(Dotation)/ Reprise aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		32 085	-79 230
Intérêts minoritaires		-120	44
Résultat net - part du groupe		31 965	-79 186

1.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	Notes	2021		2020	
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé		-		-	-
Immobilisations incorporelles	5.14	73 257	-53 068	20 190	18 727
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.13	505	-69	436	436
Immobilisations corporelles	5.15	10 231 099	-498 829	9 732 270	9 978 322
Titres mis en équivalence	5.17	205	-	205	277
Immobilisations financières	5.16	25 598	-4 008	21 590	25 544
Actif immobilisé		10 330 159	-555 905	9 774 254	10 022 870
Stocks et en-cours	5.19	23 044	-122	22 922	27 501
Clients et comptes rattachés	5.20	171 141	-9 682	161 459	145 805
Autres créances et comptes de régularisation	5.21	41 831	-45	41 786	27 165
Créances diverses	5.21	2 297	-	2 297	2 707
<i>dont Impôts différés - actif</i>	5.22	1 075	-	1 075	1 059
Disponibilités	5.23	7 702	-	7 702	6 315
Actif circulant		246 015	-9 849	236 166	209 493
Total Actif		10 576 174	-565 753	10 010 421	10 232 363
Capital social				9 473 698	9 476 943
Financements de l'actif - Etat				10 744	9 146
Réserves consolidées				-177 019	146 355
Réserves de conversion				-1 116	-1 116
Financements de l'actif - Autres que l'Etat				42 820	45 764
Résultat part du groupe				31 965	-79 186
Capitaux propres (part du groupe)				9 381 092	9 597 905
Intérêts Minoritaires				230	366
Provisions pour risques et charges	5.24			29 217	28 500
Emprunts et dettes financières	5.25			414 096	421 341
Fournisseurs et comptes rattachés	5.26			102 488	97 014
Autres dettes et Comptes de régularisation	5.27			83 298	87 236
<i>Dont Impôts différés - passif</i>	5.22			154	135
Dettes				599 882	605 591
Total Passif				10 010 421	10 232 363

1.3 Tableau des Flux de Trésorerie consolidé au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	2021	2020
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	32 085	-79 230
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	47 065	84 985
- Plus ou moins values de cession	-7 147	-4 992
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-7 054	-7 251
- Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-84	-25
- Impôts différés	2	-
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation :		
- Variations de stock	3 474	-2 886
- Variations des dettes et créances d'exploitation	-27 190	29 266
<i>dont Variations des créances</i>	-30 599	31 358
<i>dont Variations des dettes</i>	3 409	-2 092
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 150	19 867
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-6 683	-5 814
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-49 032	-68 770
- Acquisitions d'immobilisations financières	1 779	-4 190
- Cessions d'immobilisations corporelles	8 834	6 403
- Cessions d'immobilisations financières	48	-
- Diminution d'immobilisations financières	2 119	150
- Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	448	-92
- Variation nette des placements court terme	-	-
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	-42 487	-72 313
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
- Dividendes versés aux minoritaires	-11	-8
- Subventions d'investissements reçues	11 597	11 633
- Augmentation des emprunts	431 738	436 379
- Remboursement des emprunts	-417 159	-388 072
- Variation nette des concours bancaires	-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	26 166	59 931
Incidence des différences de change sur la trésorerie	-7	-10
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie à l'ouverture	-52 508	-59 984
Trésorerie à la clôture	-27 687	-52 508
Disponibilités		
Disponibilités	7 702	6 315
Concours Bancaires Courants	-35 389	-58 819
Intérêts courus non échus - passif	-0	-4
Total	-27 687	-52 508

1.4 État des variations des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital social	Financements de l'actif - Etat	Résultat de l'exercice	Réserves consolidées	Financements de l'actif - Autres que l'Etat	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe
Situation au 31/12/2019	9 472 609	10 166	11 102	135 258	43 537	-720	9 671 952
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-396	-396
Autres variations	-	-	-	-6	-	-	-6
Affectation du résultat N-1	-	-	-11 102	11 102	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-79 186	-	-	-	-79 186
Financements reçus	-	-1 020	-	-	2 228	-	1 207
Affectation de biens	4 333	-	-	-	-	-	4 333
Situation au 31/12/2020	9 476 942	9 145	-79 186	146 356	45 764	-1 116	9 597 905
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-0	-0
Autres variations	-	-	-	-1	-	-	-1
Changement de méthode	-	-250	-	-244 187	-4 992	-	-249 429
Affectation du résultat N-1	-	-	79 186	-79 186	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	31 965	-	-	-	31 965
Financements reçus	-	1 848	-	-	2 049	-	3 897
Affectation de biens	-3 245	-	-	-	-	-	-3 245
Situation au 31/12/2021	9 473 697	10 743	31 965	-177 019	42 820	-1 116	9 381 091

L'impact du changement de méthode de 249.4 millions d'euros est lié à la décomptabilisation des travaux de régénération immobilisés dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 et ce tel que décrit aux paragraphes 2.5 et 3.1 (Changement de méthode de comptabilisation des travaux de régénération).

2 Principales méthodes comptables du Groupe

2.1 Information sur la société consolidante

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ci-après ONF ou ONF EPIC) est un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n°64-1278 du 23 décembre 1964, et l'article 35 du décret n°65-1085 du 07 décembre 1965.

Il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Son siège social est situé 2 bis, avenue du Général Leclerc CS 30042 94704 Maisons Alfort cedex

2.2 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe ONF ont été établis en conformité :

- avec les principes français relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et prévus par les dispositions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général de l'Autorité des normes comptables ;
- avec les modalités de consolidation des établissements publics nationaux fixées dans l'instruction 08-017-M9 du 3 avril 2008.

2.3 Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

2.4 Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'ONF, ainsi que ceux de ses filiales et participations au 31 décembre 2021 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique. Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

2.5 Changements de méthode

L'Office National des Forêts engage chaque année des travaux de régénération pour le renouvellement de la forêt. Depuis l'inscription des forêts au bilan en 2006, ces travaux faisaient l'objet d'une capitalisation et d'un amortissement.

Dans la mesure où ces travaux sont récurrents et ont pour objectif de maintenir l'actif forestier en l'état et de le développer, il est apparu à la lumière notamment des évolutions climatiques récentes que le traitement comptable devait être reconsidéré.

En effet, les conséquences du changement climatique, la récurrence et la virulence des crises sanitaires qui en découlent, et l'augmentation, inégale mais de plus en plus forte, des dégâts des gibiers en forêts, entraînent une augmentation significative du taux d'échec des travaux de régénération.

Ces dernières années, ce taux a dépassé de manière importante le taux de mortalité moyen constaté sur la période 2007-2014 qui était considéré comme normatif.

Dans ce contexte, les modalités de comptabilisation de ces travaux ont fait l'objet d'une analyse en 2020. Corrélativement, une dépréciation de 8,5 M€ a été comptabilisée dans les comptes de cet exercice au titre des travaux de régénération immobilisés.

Une étude a ainsi conclu que le taux élevé d'échec des nouvelles plantations ne permet plus de garantir que les dépenses affectées au repeuplement des forêts augmentent la capacité et la durée d'utilisation des forêts domaniales. La condition d'une valorisation fiable de l'investissement n'est donc plus remplie de façon certaine et les avantages économiques futurs attendus des travaux de régénération immobilisés sont devenus moins systématiques.

Compte tenu de la nature de ces charges visant à renouveler la forêt domaniale et des incertitudes liées à l'augmentation du taux de mortalité en raison du changement climatique, il est apparu nécessaire d'effectuer un changement de méthode comptable et de comptabiliser dorénavant ces travaux en charges.

Conformément à l'instruction 08-017-M9 du 3 avril 2008 fixant les modalités de consolidation des établissements publics, la régularisation comptable découlant de ce changement de méthode a été imputée sur les capitaux propres de l'exercice 2021.

2.6 Méthodes de consolidation

Entrent dans le périmètre de consolidation les sociétés placées sous le contrôle exclusif de l'ONF, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif**: le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.
- **Influence notable**: l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur ou égal à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Les sociétés intégrées au périmètre de consolidation du Groupe ONF sont consolidées selon les deux méthodes précitées.

2.7 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

À la date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont évalués individuellement. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir au plus tard à la clôture de l'exercice ouvert postérieurement à celui ayant constaté l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif entre le coût d'acquisition des titres de l'entité (y compris les frais afférents nets d'impôts) et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique "Écarts d'acquisition" en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est

ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

2.8 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères, gérées par ONF INTERNATIONAL, sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres et des écarts d'acquisition qui sont maintenus au taux de change historique. Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

2.9 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties :

- sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes ;
- sur la base de taux de couverture à terme pour les opérations couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

2.10 Élimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises consolidées, provisions ou reprise de provisions pour dépréciations financières entre entités du Groupe plus-values ou moins-

values dégagées à l'occasion de cessions internes au Groupe). L'élimination des résultats internes est répartie entre la part Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats.

Les pertes intra-groupes entre les entreprises intégrées ne sont éliminées que dans la mesure où elles ne nécessitent pas une dépréciation. Les résultats sur les opérations internes avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces entreprises.

2.11 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production. Les valeurs inscrites au bilan sont des valeurs historiques. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

Concernant les forêts domaniales inscrites au bilan de l'ONF, selon la résolution 2006-03 du 27 avril 2006, elles sont évaluées forfaitairement par direction territoriale pour la métropole et à l'euro symbolique pour les départements d'outre-mer. Les travaux d'investissements sur les infrastructures, d'accueil du public et environnementaux réalisés dans ces forêts sont immobilisés. Concernant les frais de recherche et développement-brevet et licences, la partie du coût d'acquisition correspondant à des projets de recherche appliquée et de développement en cours, identifiables et évaluables de manière fiable, nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale, est immobilisée.

Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

Frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Logiciels et licences	1 à 5 ans

Concernant les immobilisations corporelles, l'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie utile de l'actif.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles du Groupe sont les suivantes :

Concessions brevets et licences	4 ans
Terrains	Non amortis
Agencements terrain	10 ans
Forêts	Non amorties
Agencements forêts domaniales	15 ans
Construction et aménagements	10 à 40 ans
Construction sur sol d'autrui et aménagements	10 à 40 ans
Matériel industriel	3 à 7 ans
Matériels de transports	7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Cheptel	10 à 30 ans

2.12 Immobilisations financées en crédit-bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur stipulée au contrat. Elles sont amorties selon les mêmes règles que si elles avaient été acquises en pleine propriété.

Ces immobilisations sont considérées comme achetées à crédit: La dette correspondante est ainsi inscrite au passif et fait l'objet d'une charge financière.

Les crédits baux concernent ONF EPIC et une filiale. Les montants pour la filiale ont été jugés non significatifs pour le Groupe et n'ont donc pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

2.13 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle.

2.14 Stocks

Les stocks sont valorisés selon des méthodes différentes en fonction de leur nature.

2.14.1 Stocks de bois, produits ligneux, graines et plantes, ouvrages et mobiliers chez ONF EPIC

Pour ONF, les stocks sont évalués à leur prix d'achat pour les matières premières et les marchandises et à leur prix de revient pour les

produits transformés, y compris pour les graines et plants.

La valorisation du stock de bois façonné est la somme des coûts d'abattage et de débardage.

Le suivi des stocks est effectué selon le mode intermittent.

Les dépréciations des stocks sont constatées de la façon suivante :

- pour les ouvrages, un pourcentage de dépréciation est appliqué sur le prix d'achat selon l'obsolescence des ouvrages ;
- pour les graines, l'estimation de perte probable selon l'ancienneté et la qualité de la conservation ;
- pour les plants, l'estimation de perte probable et de quantité inutilisable de fait de non-conformité (plants tordus, trop âgés, etc.).

2.14.2 Stocks de bois et plaquettes chez ONF Energie

Pour ONF ENERGIE, les stocks correspondent à la matière première (bois sur pied, sur parcelles et bord de route), aux encours de production et aux produits finis (plaquettes).

Les stocks sont valorisés à partir des coûts d'achat, qui peuvent inclure des coûts directs d'abattage, de débardage, de façonnage, de transport et main d'œuvre facturés par les prestataires et une quote-part de coût de logistiques internes.

Lorsque la valeur nette de réalisation s'avère inférieure au coût de revient, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

2.15 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une provision pour dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

2.16 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

Le Groupe est engagé en tant que demandeur ou défendeur dans un certain nombre de litiges dont l'issue ne peut être estimée de façon précise. Pour autant, la direction estime, le cas échéant, que des provisions suffisantes ont été constituées pour faire face aux conséquences financières défavorables des litiges.

2.17 Provisions réglementées

Jusqu'au 31 décembre 2020, la lettre du Secrétaire d'Etat chargé du Budget, et des comptes publics du 11 mai 2017 autorisait ONF EPIC à comptabiliser une provision pour renouvellement de la forêt domaniale et une provision pour reconstitution de la forêt domaniale afin de faire face aux événements climatiques de plus en plus probables et importants menaçant la forêt.

Ces provisions étaient inscrites au bilan de ONF EPIC dans un poste de capitaux propres (classe 14). Elles étaient assimilées à des provisions réglementées.

Conformément aux dispositions de l'instruction relative aux comptes consolidés, ces provisions étaient retraitées dans les comptes consolidés du Groupe de la façon suivante : élimination du résultat des dotations et reprises de provisions réglementées de l'exercice et réintégration du solde d'ouverture des provisions dans les réserves consolidées.

En 2021, ce dispositif n'a pas été renouvelé dans le cadre du nouveau contrat. En conséquence, une reprise totale des provisions pour événement climatique et reconstitution de

81,29M€ a été comptabilisée dans les comptes de l'EPIC .

2.18 Impôts exigibles et différés

2.18.1 Impôts exigibles

Le Groupe comptabilise les impôts en accord avec les législations qui prévalent dans les différents pays dans lesquels les opérations sont opérées.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

2.18.2 Intégration fiscale

Le groupe ne pratique pas l'intégration fiscale.

2.18.3 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon l'approche bilancielle, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Il s'agit principalement des éléments suivants :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité ;
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation ;
- déficits fiscaux reportables retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation. Ils sont comptabilisés au bilan en actif et passif courants et non courants. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque la législation l'autorise.

Les impacts de changement de taux d'impôt sont enregistrés directement en résultat.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

2.19 Résultat exceptionnel

L'ONF EPIC applique depuis le 1^{er} janvier 2016 le nouveau référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) et de l'instruction commune de la DGFIP du 22 décembre 2016.

En application de ces normes, ONF EPIC ne constitue pas de résultat exceptionnel. Seuls les résultats exceptionnels des filiales sont pris en compte.

2.20 Engagements de retraite et avantages assimilés

Le principe des normes comptables (recommandation du CNC et IFRS) est d'assurer le rattachement à chaque exercice des coûts relatifs aux services rendus par le personnel au cours de ce même exercice. Ces coûts naissent de droits attribués au personnel en contrepartie des services rendus, et créent, pour l'entreprise, une obligation.

- Engagements retraites et dispositifs de cessation d'activité anticipée (CAA et CPA)

Le principe des normes comptables (recommandation du CNC et IFRS) est d'assurer le rattachement à chaque exercice des coûts relatifs aux services rendus par le personnel au cours de ce même exercice. Ces coûts naissent de droits attribués au personnel en contrepartie des services rendus, et créent, pour l'entreprise, une obligation.

L'évaluation actuarielle de l'engagement au titre du régime d'indemnités d'ancienneté et de fin de carrière Cessation Anticipée d'Activité (CAA) au 31/12/2021, a été effectuée par le cabinet ACTENSE.

Sur la base d'hypothèses actualisées (notamment âges de départ en retraite, taux de charges sociales, profil de carrière) et d'un taux d'actualisation IDR de 0,99 % à fin 2021

(déterminé par l'actuaire en référence à des normes nationales), les engagements ont été établis à 10,017 M€ au 31/12/2021 au titre des indemnités de départ à la retraite.

Sur la base d'hypothèses actualisées par l'actuaire, le montant de l'engagement au titre de la CAA s'établit à 28,184 M€ au 31 décembre 2021 (contre 29,802 M€ à fin 2020). Cette diminution s'explique par la baisse de la durée résiduelle de versement, ainsi que par la hausse du taux d'actualisation.

Les montants d'indemnité retraite dont celles versées au titre de la CAA ne sont pas provisionnés et sont inscrits en engagements hors bilan.

- Cessation anticipée d'activité (CAA)

De 2004 à 2011, un dispositif de Cessation Anticipée d'Activité (CAA) - accord collectif du 15 décembre 2003 reconduit le 7 février 2007 - permettait aux ouvriers forestiers de cesser leur activité de manière anticipée à compter de 55 ans en raison de la pénibilité inhérente à leur métier.

Le dispositif de CAA n'ayant pas été reconduit dans le Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF-FNCOFOR 2012-2016, l'article VIII de ce contrat avait prévu la mise en place d'un dispositif de Cessation Progressive d'Activité (CPA) à partir de 57 ans (âge fixé pour tenir compte de l'allongement de l'âge minimum de départ à la retraite).

Un accord CPA a été signé par la Direction Générale de l'ONF et l'ensemble des organisations syndicales représentatives en 2013 pour une durée de 3 ans.

Le Contrat d'Objectif et de Performance 2016-2020, signé le 7 mars 2016, avait prévu dans son axe 5.1 relatif à la « stabilisation de l'organisation de l'établissement et de ses effectifs », la poursuite du dispositif de Cessation Progressive d'Activité (CPA) et la mise en place d'un nouveau dispositif de Cessation Anticipée d'Activité (CAA) au profit des ouvriers forestiers de l'ONF, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un accord CPA et un accord CAA ont donc vécu concomitamment jusqu'au 30 avril 2021, date à laquelle le dispositif a été éteint.

La négociation d'un nouveau dispositif CPA a abouti à un accord signé le 9 décembre 2021 avec une application à compter du 1^{er} janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2025. Les ouvriers et TAM du régime agricole sont éligibles, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, au dispositif de Cessation anticipée d'activité (CAA), qui s'est achevé en 2021.

Il s'agit d'un accord de préretraite d'entreprise instaurant le versement aux bénéficiaires d'un revenu de remplacement (rente), sous condition de rupture du contrat de travail par voie de démission, et jusqu'à l'ouverture de leurs droits à la retraite.

Le versement de cette rente aux bénéficiaires est assuré par un prestataire (AON), l'ONF s'acquittant directement du paiement des cotisations patronales adossées à ces rentes.

Ce dispositif ne concerne qu'une partie de la population de l'Office. Il est accessible aux seuls salariés du régime agricole en CDI qui ont exercé le métier d'ouvrier forestier pendant au moins 20 ans à l'ONF. L'âge minimum requis est de 55 ans au moment de l'entrée en CAA, les ouvriers forestiers avaient au plus tard jusqu'au le 31 janvier 2021 pour souscrire à ce dispositif.

Par ailleurs, ces personnels ne doivent pas être en capacité de bénéficier d'une retraite de base à taux plein ni avoir la possibilité de liquider par anticipation une pension de retraite, de quelque nature que ce soit.

Entre janvier et le 1^{er} mai 2021, 59 nouveaux ouvriers forestiers ont bénéficié du dispositif de cessation anticipée d'activité (CAA), portant le nombre total des bénéficiaires à 475 salariés, depuis 2017.

En 2021, c'est un total de 340 personnes qui a bénéficié du versement de la rente, représentant 6,12 M €, pour un montant total chargé de 11,675 M€ et 29,7 K€ de prestations au cabinet AON en charge du paiement de la rente (source AON).

Le dispositif a pris fin en 2021 pour les nouveaux entrants.

➤ Cessation progressive d'activité (CPA)

Ce dispositif de retraite progressive, consiste pour le collaborateur, à passer à temps partiel et percevoir une partie de sa pension de retraite (de base et complémentaire). C'est une forme de pré-retraite.

L'accord collectif signé en 2013, instituant la cessation progressive d'activité en vigueur à l'Office, concerne uniquement la population des ouvriers forestiers à partir de 57 ans et ayant au moins 10 ans d'ancienneté (par exception, peuvent également prétendre à la CPA les ouvriers âgés d'au moins 55 ans et justifiant de 40 ans d'ancienneté). La quotité de travail est abaissée en fonction de l'âge du bénéficiaire de la CPA, à 70% avant 59 ans, puis 60% entre 59 et 60 ans révolus, et enfin 50 % à partir de 61 ans jusqu'au départ à la retraite à taux plein.

L'ONF garantit au bénéficiaire un maintien de rémunération du salaire de base par le versement d'une allocation complémentaire, qui assure à l'ouvrier 100 % puis 95% du salaire de base qu'il aurait perçu s'il avait continué à travailler à temps plein.

Ci-dessous en synthèse le descriptif succinct du dispositif dégressif appliqué :

Principe

Entrée en Cessation Progressive d'Activité	Temps de travail à effectuer	Salaires à verser (hors allocation)
57 et 58 ans révolus	~ 70%	~ 70%
59 et 60 ans révolus	~ 60%	~ 60%
A partir de 61 ans et jusqu'au départ en retraite à taux plein	~ 50%	~ 50%

Exceptions (au titre de l'article 5 et article 6 paragraphe inaptitude partielle)

Entrée anticipée en Cessation Progressive d'Activité	Temps de travail à effectuer	Salaires à verser (hors allocation)
55 ans et 56 ans révolus	~ 70%	~ 70%
57 et 58 ans révolus	~ 60%	~ 60%
A partir de 59 ans jusqu'au départ en retraite à taux plein	~ 50%	~ 50%

Cette indemnité de cessation progressive d'activité, versée mensuellement en faveur des ouvriers de l'ONF, est imputable sur les dépenses de masse salariale. Elle entre dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale et est soumise à l'impôt sur le revenu.

Au total, sur l'exercice 2021, 161 salariés bénéficiaient de ce dispositif, ce qui représente un coût chargé de 1,46 M€ pour l'exercice.

Au global, sur la période 2017-2021, 353 ouvriers forestiers ont bénéficié du dispositif CPA, pour un coût de 7,17 M€.

2.21 Opérations pluriannuelles

Concernant les contrats pluriannuels, il est important de pouvoir traiter ces conventions de manière à rendre le plus cohérent possible

l'avancement des charges et des produits sur la durée de la convention. En pratique, le Groupe ONF a choisi d'utiliser la méthode de l'avancement qui permet la prise en compte pour le calcul du résultat à la clôture de l'exercice, d'une fraction des produits correspondant à la part du contrat déjà exécuté.

Ainsi un chiffre d'affaires calculé en fonction du degré d'avancement des travaux est comptabilisé à la clôture de l'exercice. Ce dispositif est notamment appliqué lorsque la mise en œuvre de compensations biodiversité est confiée à l'ONF. Celles du Label bas carbone suivent le même traitement comptable.

2.22 Information sectorielle

2.22.1 Analyse par secteurs d'activités

Le Groupe analyse ses opérations financières selon les 6 secteurs d'activités suivants :

- Gestion des forêts ;
- Holding ;
- Expertise internationale ;
- Production de bois énergie avec des sous-secteurs :
 - Production de plaquettes de bois ;
 - Production de bois bûche ;
- Activités diverses dont la gestion des infrastructures linéaires et la commission de transport.

Le compte de résultat et le bilan sont présentés par activité.

2.22.2 Analyse par zones géographiques

Le Groupe analyse ses activités selon deux zones géographiques distinctes :

- France : cette zone regroupe les activités réalisées en France ;
- International : cette zone regroupe les activités réalisées hors de France. Il s'agit notamment des activités portées par ONF INTERNATIONAL au travers des entités étrangères (filiales et succursales) implantées en Colombie et Brésil.

Seules les informations liées au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation sont présentées par zone géographique, étant précisé que pour les ventes, la localisation du client a été retenue.

2.22.3 Entreprises en zone de forte inflation

Les critères retenus pour déterminer si des entreprises étrangères sont situées dans des pays à forte inflation sont basés sur certaines caractéristiques parmi lesquelles :

- les ventes et les achats à crédit sont conclus à des prix qui tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat attendue durant la durée du crédit, même si cette durée est courte ;
- les taux d'intérêt, les salaires et les prix sont liés à un indice de prix ;
- le taux cumulé d'inflation sur trois ans approche ou dépasse 100 % ;
- les prix sont souvent exprimés dans une monnaie étrangère relativement stable, plutôt que dans la monnaie locale.

Les contributions des entreprises étrangères incluses dans le périmètre de consolidation n'ont pas fait l'objet de retraitement, car dans des zones ne remplissant pas ces caractéristiques.

3 Événements significatifs

3.1 Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice

- **Le contrat Etat-ONF 2021-2025**

Le contrat d'objectifs Etat-ONF pour la période 2021-2025 a été signé le 22 avril 2022

Ce nouveau contrat est construit autour de quatre orientations stratégiques :

1) L'ONF, gestionnaire unique du régime forestier, au service de la gestion durable, multifonctionnelle et du renouvellement des forêts publiques face aux défis du changement climatique ;

2) L'ONF au cœur de la performance et de l'excellence de la filière bois et de son développement, au service de l'emploi, de l'économie et de la neutralité carbone ;

3) Un établissement contribuant à des objectifs sociétaux, environnementaux et territoriaux en forêt publique et au-delà ;

4) Un établissement public performant, autour d'un modèle économique restauré, de compétences confortées, d'un dialogue permanent et de qualité et d'une efficacité accrue.

S'agissant plus particulièrement de la dernière orientation, le rétablissement du modèle économique repose sur des efforts partagés entre l'Etat et l'ONF.

Outre une subvention exceptionnelle dégressive (30 M€ en 2021, 20 M€ en 2022 et 10 M€ en 2023), l'Etat revalorisera d'ici à fin 2024 de 22,4 M€ sa contribution au titre des missions d'intérêt général réalisées par l'Office et concourra au financement du plan de transformation numérique de l'établissement, ainsi qu'aux investissements forestiers nécessaires aux reconstitutions des peuplements déperissant via la plan France Relance ;

En pendant, l'ONF doit réduire ses effectifs de 95 ETP par an sur la période et diminuer de 4 M€ ses dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022. En contrepartie de la demande faite à l'ONF d'accroître la contractualisation des bois et de passer d'un objectif de 55% à 75% à horizon 2025, l'ONF est par ailleurs autorisé à

recruter 20 postes supplémentaires en 2023 et 15 en 2024 en dérogation du schéma d'emplois de ces deux années

- **Plan de relance et fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)**

En 2021, l'ONF a bénéficié de différentes subventions du plan de relance et de financements du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

S'agissant du plan de relance, l'ONF a reçu des financements au titre de mesures liées à la régénération forestière, la rénovation énergétique, l'installation des vergers à graines et la sécurisation des ouvrages hydrauliques.

Sur le plan comptable, les subventions reçues au titre du financement de la régénération et des vergers à graines constituent des subventions de fonctionnement. A ce titre, elles ont été comptabilisées en produit courant 2021, et font l'objet d'un produit constaté d'avance au 31/12/2021 pour la différence entre le montant de la subvention facturée et les charges effectivement certifiées en 2021.

Les subventions reçues au titre de la rénovation énergétique et des ouvrages hydrauliques, destinées à financer des actifs, constituent des subventions d'investissement. Elles ont été comptabilisées :

- aux comptes de subvention d'investissement à due concurrence du montant des dépenses d'investissement effectivement certifiées en 2021 car les droits sont acquis à mesure de la certification des charges ;

au compte d'avances reçues 419 100 00 pour la différence entre le montant total des subventions reçues et celui des montants comptabilisés au compte de subventions d'investissement.

- **Evolutions concernant l'activité de ventes de bois**

Les ventes de bois en forêts domaniales s'élèvent à 262,0 M€ en 2021 en augmentation de 43,4 M€ (+19,9 %) par rapport à 2020 (218,6 M€), et supérieures de 8 M€ à la prévision d'exécution 2021 établie en septembre 2021 et présentée lors du vote du budget initial 2022 (255,0 M€). Les recettes de bois provenant des

DOM, notamment en Guyane, s'établissent à 5,4 M€, stables par rapport à 2020 (5,5 M€).

Après une année 2020 caractérisée par la poursuite du dépérissement de l'épicéa, du hêtre et dans une moindre mesure du frêne et du sapin et par la crise sanitaire du COVID 19, l'année 2021 a été marquée :

- D'une part, par la reprise économique mondiale qui s'est inscrite dans un contexte géopolitique incertain entraînant une augmentation de la demande fin 2020 et une répercussion sur les prix de vente des bois pour l'ensemble des essences et des qualités, à partir du printemps 2021 ;
- D'autre part, par les conditions météorologiques plus favorables en 2021 à la forêt entraînant l'amélioration du mix produit du fait de la baisse de la part de récolte de bois dépérissant au bénéfice des bois frais.

Le chiffre d'affaires bois en forêt domaniale reste très sensible aux variations du marché du chêne. Ce dernier représente 35% des recettes bois en 2021. Comme en 2020, le marché de la tonnellerie est resté morose, toujours impacté par la crise du COVID (fermeture des restaurants), les incendies en Californie et les vendanges très faibles en France (gel, mildiou). Le chiffre d'affaires en chêne augmente néanmoins de 15 M€ par rapport à 2020, porté par un marché du sciage en effervescence. Une demande record a été constatée à l'automne, avec un retour au niveau des prix de l'automne 2018.

➤ Evolution de la crise des scolytes

L'année 2021 a été marquée par une reprise économique mondiale et un contexte géopolitique favorable à l'exportation des sciages résineux de l'Europe vers les USA et la Chine et par des conditions météorologiques plus clémentes en 2021 pour la forêt. Le niveau d'activité élevé des scieries résineuses et à la baisse de la récolte en bois dépérissant ont entraîné une augmentation significative des cours à partir du printemps 2021 avec un retour au niveau des prix de l'automne 2014.

Ce niveau d'activité élevé concerne également le marché du panneau et du papier avec des répercussions dès l'été 2021 sur les prix des bois sur pied. La baisse de la récolte des bois scolytés cumulée aux augmentations des capacités de

transformations de certains industriels ont entraîné un raffermissement de la demande sur le marché du bois d'industrie feuillus et résineux. En 2021, la hausse du chiffre d'affaires en forêts domaniales est de +12% par rapport à 2020 (+6M€) portée par l'augmentation du volume vendus (+4M€), moins par la hausse du prix unitaire moyen (+2M€).

Dans le prolongement de 2019 et 2020, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la commercialisation des bois scolytés des forêts de l'est de la France auprès des clients situés à l'ouest du territoire. Au total, 328 400 m³ (44% issus des forêts des collectivités et 56% issus des forêts domaniales) ont été ainsi commercialisés soit 15% du volume total d'épicéa vendu en 2021 notamment en s'appuyant sur la cellule logistique nationale puis sur filiale de moyen ONF LOGISTIQUE.

Comme en 2019 et 2020, les dépérissements ont touché les forêts des collectivités. Pour des questions de simplicité, d'avance de trésorerie et pour répondre à l'urgence de la mobilisation des bois, les services opérationnels de l'ONF ont eu massivement recourt à l'exploitation groupée et proposé un service clé en main aux communes concernées.

Ces modalités de commercialisation ont généré une forte augmentation des travaux d'exploitations groupées pour l'ONF traduite par des recettes à hauteur de 14,8 M€, soit une hausse de 2,7 M€ (+ 22,8 %) comparativement à l'exercice 2020 (12,1 M€). Cette hausse d'activité est localisée principalement dans les régions de Bourgogne-Franche-Comté (+ 1,7 M€) et d'Auvergne Rhône Alpes (+ 1 M€).

Focus sur l'aide de l'Etat au transport des bois scolytés

Le décret 2019-1425 du 20 décembre 2019 avait porté création d'un dispositif d'aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois colonisés par les scolytes.

Le marché du bois voyait affluer une quantité toujours plus grande de bois scolytés de telle sorte que les prix baissaient. Les débouchés se raréfiaient et s'éloignaient au plan géographique. Le prix du transport de ces bois jusqu'au client et les coûts d'exploitation menaçaient l'équilibre économique des ventes.

Face à ce constat, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) avait décidé d'octroyer une aide au transport et à l'exploitation de ces bois pour inciter les

gestionnaires de massifs à couper les bois et limiter ainsi la prolifération des insectes.

Afin de permettre l'évacuation et la commercialisation du reliquat de bois scolytés de 2020 et des bois issus de la campagne de 2021, ce dispositif a été reconduit tout d'abord jusqu'au 31/12/2021 puis jusqu'au 31/05/2022.

L'ONF bénéficie du dispositif avec la signature de 2 avenants successifs pour permettre la commercialisation des bois issus des forêts domaniales.

En tant qu'opérateur du régime forestier, il est aussi chargé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) d'assurer la gestion de cette aide au profit des communes forestières au titre des ventes de bois communaux.

Les reversements aux communes ont débuté en décembre 2020 et ont été poursuivis tout au long de l'année 2021. Au 31/12/2021, 3,617 M€ ont été encaissés pour le compte des collectivités et 2,097 M€ ont été reversés aux collectivités.

Au total, le dispositif aura permis de commercialiser :

- 349 273 m³ en forêts domaniales correspondant à 6,705 M€ soit 113% de l'objectif de la convention initiale et des 2 avenants ;
- 276 739 m³ en forêts des collectivités correspondant à 5,380 M€.

➤ **Construction du nouveau siège de l'EPIC**

Par résolution 2017-12 du 21 septembre 2017 le conseil d'administration a décidé la construction d'un nouveau siège, à savoir un immeuble à ossature bois, sur le site de l'école nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA).

Du fait de la pandémie, les travaux de construction du nouveau siège ont subi un décalage de plusieurs mois. Les travaux de construction ont débuté au mois de septembre 2020 et la réception du bâtiment est prévue à la fin du 2^{ème} trimestre 2022.

Au 31 décembre 2021, le montant des dépenses comptabilisées en encours de construction s'élève à 19,19 M€. A noter l'immobilisation du terrain remis par l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort à l'ONF sous la forme d'un bail emphytéotique signé le 17 mars 2021 pour une durée initiale de 70 années et valorisé à 5 M€. Le

terrain a été comptabilisé pour ce seul montant dans les comptes de l'ONF, en adéquation avec sa valeur dans les comptes de l'ENVA, conformément au certificat de transfert daté du 17 décembre 2021 transmis par cet établissement.

➤ **Mise à jour du plan de comptes**

Une mise à jour du plan de comptes a été conduite sur l'exercice 2021. Elle a consisté en la mise en conformité avec le plan de comptes commun par renumérotation de certains comptes. Cette mise à jour a essentiellement concerné le compte 215 400 00 de matériels, outillages et agencements de matériels et outillages pour distinguer plus précisément leur nature (matériels, outillages ou agencements) ainsi que leur mode de détention.

Près de 80 000 immobilisations valorisées à 82 M€ au 01/01/2021 ont été ventilées vers les comptes suivants nouvellement créés :

- 215 470 00 « Matériels acquis » ;
- 215 557 00 « Outillages acquis » ;
- 215 577 00 « Agencements de matériels et outillages acquis ».

A noter que le compte 215 400 00 présente encore un solde de 2,5 M€ au 31/12/2021. Il s'agit des certifications sur commandes pour lesquelles la facture n'a pas encore été réceptionnée et qui présentent un blocage technique à la ré imputation des immobilisations. Les travaux d'apurement du compte se poursuivront en 2022 pour aboutir à sa fermeture définitive.

➤ **Fin du dispositif des provisions réglementées**

L'ONF n'a pas demandé la reconduction du dispositif qui l'avait autorisé, par lettre du Secrétaire d'Etat au Budget du 11 mai 2017, à mouvementer deux provisions réglementées pour la durée du contrat 2016-2020, l'une au titre du renouvellement des forêts domaniales et l'autre au titre de la reconstitution de ces forêts.

Sur l'exercice 2021, les encours de 81,29 M€ des dites provisions réglementées ont été par conséquent repris au compte de résultat pour les montants nets suivants :

- Provision pour renouvellement des forêts domaniales : 79 686 931,46 € au compte 148 100 00

- Provision pour reconstitution des forêts domaniales : 1 603 111, 44 € au compte 148 200 00

➤ **Situation fiscale de l'EPIC ONF**

Le déficit reportable de l'exercice 2020, déclaré en 2021, était de **68 575 961 €**.

➤ **Changement de méthode de comptabilisation des travaux de régénération**

La modification des modalités de comptabilisation des travaux de régénération a été actée à partir de l'exercice 2021 (cf 2.5 changements de méthode).

Conformément à l'instruction 08-017-M9 du 3 avril 2008 fixant les modalités de consolidation des établissements publics, la régularisation comptable qui en découle est imputée sur les capitaux propres de l'exercice de première application.

L'impact comptable :

La sortie du bilan des travaux de régénération immobilisés jusqu'au 31/12/2020 a été effectuée sur l'exercice 2021. Elle se matérialise de la façon suivante dans les comptes 2021 :

- sortie de la valeur nette comptable du stock de travaux comptabilisée au 31/12/2020 pour 249,4 M€ ;
- Annulation du stock de subventions d'investissement rattachées à ces travaux comptabilisés au 31/12/2020 pour 5,24 M€ ;

L'impact en présentation des états financiers :

Compte tenu des modifications significatives que génèrent ces opérations sur les comptes 2021, le bilan et le compte de résultat présentés infra intègrent une colonne supplémentaire proforma. Les chiffres de 2020 y sont retraités de la façon suivante :

En milliers d'euros	Notes	2021			2020	Retraitement 2020 Pro forma	2020 Pro forma
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé		-		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	5.14	73 257	-53 068	20 190	18 727	-	18 727
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	5.13	505	-69	436	436	-	436
Immobilisations corporelles	5.15	10 231 099	-498 829	9 732 270	9 978 322	-222 676	9 755 646
Titres mis en équivalence	5.17	205	-	205	277	-	277
Immobilisations financières	5.16	25 598	-4 008	21 590	25 544	-	25 544
Actif immobilisé		10 330 159	-555 905	9 774 254	10 022 870	-222 676	9 800 194
Stocks et en-cours	5.19	23 044	-122	22 922	27 501	-	27 501
Clients et comptes rattachés	5.20	171 141	-9 682	161 459	145 805	-3 147	142 658
Autres créances et comptes de régularisation	5.21	41 831	-45	41 786	27 165	-	27 165
Créances diverses	5.21	2 297	-	2 297	2 707	-	2 707
<i>Dont Impôts différés - actif</i>	5.22	1 075	-	1 075	1 059	-	1 059
Disponibilités	5.23	7 702	-	7 702	6 315	-	6 315
Actif circulant		246 015	-9 849	236 166	209 493	-3 147	206 345
Total Actif		10 576 174	-565 753	10 010 421	10 232 363	-225 823	10 006 540
Capital social				9 473 698	9 476 943	-	9 476 943
Financements de l'actif - Etat				10 744	9 146	-5 242	3 904
Réserves consolidées				-177 019	146 355	-220 289	-73 934
Réserves de conversion				-1 116	-1 116	-	-1 116
Financements de l'actif - Autres que l'Etat				42 820	45 764	-	45 764
Résultat part du groupe				31 965	-79 186	2 855	-76 331
Capitaux propres (part du groupe)				9 381 092	9 597 905	-222 676	9 375 229
Intérêts Minoritaires				230	366	-	366
Provisions pour risques et charges	5.24			29 217	28 500	-	28 500
Emprunts et dettes financières	5.25			414 096	421 341	-	421 341
Fournisseurs et comptes rattachés	5.26			102 488	97 014	-	97 014
Autres dettes et Comptes de régularisation	5.27			83 298	87 236	-3 147	84 089
<i>Dont Impôts différés - passif</i>	5.22			154	135	-	135
Dettes				599 882	605 591	-3 147	602 444
Total Passif				10 010 421	10 232 363	-225 823	10 006 540

En milliers d'euros	Notes	2021	2020	Retraitement 2020 Pro forma	2020 Pro forma
Chiffre d'affaires	5.1	720 135	651 595	-	651 595
Autres produits d'exploitation	5.2	123 905	106 061	-32 402	73 659
Produits d'exploitation		844 040	757 655	-32 402	725 254
Achats et charges externes	5.3	-255 280	-232 418	-	-232 418
Charges de personnel	5.4	-451 081	-458 828	-	-458 828
Autres charges d'exploitation	5.5	-16 677	-18 555	-	-18 555
Impôts et taxes	5.6	-39 242	-41 141	-	-41 141
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.7	-47 780	-84 432	35 257	-49 176
Charges d'exploitation		-810 060	-835 374	35 257	-800 118
Résultat d'exploitation avant Amort. ECA	5.8	33 980	-77 719	2 855	-74 864
Amortissement des écarts d'acquisition		-	-	-	-
Résultat d'exploitation après Amort. ECA	5.8	33 980	-77 719	2 855	-74 864
Résultat financier	5.9	-2 188	-2 251	-	-2 251
Résultat courant des entreprises intégrées		31 792	-79 970	2 855	-77 116
Résultat exceptionnel	5.10	209	-17	-	-17
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		32 001	-79 988	2 855	-77 133
Impôts sur les résultats	5.12	-0	733	-	733
Résultat net des sociétés intégrées		32 000	-79 255	2 855	-76 400
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		84	25	-	25
Résultat net de l'ensemble consolidé		32 085	-79 230	2 855	-76 375
Intérêts minoritaires		-120	44	-	44
Résultat net - part du groupe		31 965	-79 186	2 855	-76 331

➤ **Évolution du périmètre de la trésorerie du Groupe**

Pour le pilotage de la trésorerie du Groupe, un outil centralisé de gestion de trésorerie avec BNP PARIBAS est en place depuis mai 2011. Ainsi, ONF PARTICIPATIONS est l'interlocuteur bancaire unique pour toutes les entités dont elle détient le contrôle majoritaire (plus de 50%), ce qui permet de rationaliser l'ensemble des relations entre la banque et les cinq entités composant le périmètre de trésorerie au 31 décembre 2021 et facilite la gestion consolidée de la trésorerie au sein du groupe. La Société BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE est sortie du pool de gestion centralisée en juillet 2021 et sa dette financière auprès d'ONF PARTICIPATIONS a été intégralement remboursée par le nouvel actionnaire majoritaire de la société.

➤ **Autres événements significatifs des filiales de l'ONF EPIC**

➤ **Compte courant d'actionnaire**

Le compte de l'actionnaire ONF EPIC dans les livres d'ONF PARTICIPATIONS, nul en début d'exercice, n'a pas été mouvementé sur l'exercice, alors même que la trésorerie disponible d'ONF PARTICIPATIONS au 31 décembre 2021 s'élève à 5,62 M€ et celle d'ONF INTERNATIONAL à 1,33 M€.

➤ **Prise de participations**

Sur l'exercice 2021, ONF PARTICIPATIONS n'a procédé à aucune acquisition.

➤ **Autres mouvements de périmètre**

Sur l'exercice 2021, ONF PARTICIPATIONS a procédé à la cession des titres de :

- BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE
- BARRAQUAND
- ESTERA INNOVATION.

3.2 Événement post clôture

Pas d'événements de clôture à signaler sur 2021.

3.3 Continuité d'exploitation

Le budget initial pour 2022 voté par le conseil d'administration du 12 janvier 2022 emporte une prévision de besoin de financement à hauteur de 440,6 M€, en dégradation de 30,2 M€.

Ce déficit inclut le coût non-récurrent de construction du nouveau siège (13,2 M€).

Par ailleurs, la moindre dégradation du besoin de financement (- 17 M€), au regard de celle des dix exercices précédents (- 45M€/ - 60 M€ en moyenne par exercice), traduit à la fois la reprise économique constatée sur les cours du bois, mais aussi l'amélioration du modèle structurel de l'ONF via les financements additionnels par l'Etat des missions d'intérêt général et les efforts de maîtrise des charges par l'Office. L'amélioration du niveau d'endettement de l'EPIC à hauteur de 7,6 M€ reflète à cet égard le début de la consolidation du modèle économique.

Pour 2022, l'Etat a renforcé son soutien durable à l'Office dans le cadre de la loi de finances pour 2022 en inscrivant 7,7 M€ de crédits supplémentaires au titre des missions d'intérêt général ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 20 M€.

4 Périètre de consolidation

4.1 Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre consolidé n'intègre plus la filiale BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE depuis le 2 juillet 2021 et BARRAQUAND depuis le 1^{er} décembre 2021 suite à la cession de la totalité des titres de participation par ONF PARTICIPATIONS.

4.2 Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Sociétés du périmètre de consolidation	Secteurs d'activités	Méthode de consolidation	2021		Méthode de consolidation	2020	
			Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
ONF EPIC Siret : 662 043 116 000 18 2 Avenue Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12		IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ONF Participations SAS Siret : 502 731 433 000 12 2 Avenue Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12	Holding	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ONF International SAS France	Expertises Internationales	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ONF Brasil Société étrangère Brésil	Expertises Internationales	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ONFA Société étrangère Colombie	Expertises Internationales	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ONF Energie SAS France	Production plaquettes	IG	93,00%	93,00%	IG	93,00%	93,00%
Bois Bûche Nord Atlantique SAS France	Production bois bûches	MEE	34,00%	34,00%	MEE	34,00%	34,00%
Barraquand SAS France (1)	Production bois bûches	NC	0,00%	0,00%	MEE	24,05%	24,05%
Bois Bûche Centre Atlantique SAS France (2)	Production bois bûches	NC	0,00%	0,00%	IG	66,00%	66,00%
ONF Logistique (Investissements) SAS France	Investissements	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SCIAGES DE BOURBON France	Transformation du bois	MEE	20,00%	20,00%	MEE	20,00%	20,00%
ONF Lanmary Huttopia SAS France	Investissements	IG	95,18%	95,18%	IG	95,18%	95,18%
SESSILE SAS France	Travaux	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

NB : les secteurs d'activité « investissements », « bioénergies », « transformation du bois », « tourisme » et « travaux » sont regroupés dans le secteur « activités diverses » dans la présentation des comptes consolidés.

IG : intégration globale et MEE : mise en équivalence

(1) BARRAQUAND : cession des titres de participation au 01/12/2021

(2) BOIS BUCHE CENTRE ATLANTIQUE : cession des titres de participation au 02/07/2021

Le périmètre de consolidation inclut l'intégration des comptes de 8 filiales et 2 participations aux côtés de l'ONF EPIC.

Les participations dans les sociétés figurant dans le tableau ci-après n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 du fait de leur impact non significatif dans les comptes du Groupe sur 2021 ou de leur faible pourcentage de détention au sein du Groupe (<20%).

ONF PARTICIPATIONS a cédé la totalité des titres (13,04%) de la société ESTERA INNOVATION (société non intégrée au périmètre de consolidation) au 23 décembre 2021.

<i>Sociétés hors du périmètre de consolidation</i>	Secteurs d'activités	Méthode de consolidation	31/12/2021 Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	31/12/2020 Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Estera Innovation SAS France	Bioénergies	NC	0,00%	0,00%	NC	13,04%	13,04%
Huttopia ONF SAS France	Tourisme	NC	2,28%	2,28%	NC	2,28%	2,28%
Procethol 2G SAS France	Bioénergies	NC	8,00%	8,00%	NC	8,00%	8,00%
SEM Port d'Espagne France	Tourisme	NC	5,00%	5,00%	NC	5,00%	5,00%
Sotraforest SAS France	Exploitation Forestière	NC	18,54%	19,94%	NC	18,54%	19,94%
SAS FL WH HOLDCO France	Transport	NC	1,12%	1,12%	NC	1,12%	1,12%

Il est à préciser qu'ONF PARTICIPATIONS détient des titres dans un fonds commun de placement (FCPR) appelé « fonds stratégique bois » à hauteur de 25 % du capital du fonds. Cette entité n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation, la souscription à ce fonds étant assimilée à un placement financier et non à une prise de participation.

Au total, au 31 décembre 2021, le Groupe est constitué de :

- 10 entités consolidées aux côtés de l'ONF EPIC (8 par intégration globale et 2 par mise en équivalence) ;
- 5 participations non consolidées ;
- 1 fonds commun de placement.

5 Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les données tiennent compte des éliminations des opérations entre entités du groupe ONF et des retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de ventes de bois (bois sur pied, bois façonnés, plaquettes forestières, bois bûche), de travaux forestiers et de prestations de service.

En milliers d'euros	2021	2020
Production vendue de biens	1 784	4 758
Vente de bois	259 050	215 135
Vente autres produits	5 447	4 529
Travaux	118 688	111 066
Etudes	37 814	26 953
Production vendue de services	260 255	256 515
Ventes de marchandises	31 978	28 778
Autres produits d'activité annexe	5 119	3 886
Rabais	-	-26
Chiffre d'affaires	720 135	651 595

Le chiffre d'affaires de 720 135 k€ est composé principalement de 678 433 k€ de l'ONF EPIC, 27 886 k€ de ONF ENERGIE, 4 375 k€ de ONF INTERNATIONAL et 6 534 k€ de SESSILE.

Le poste « Vente de bois » inclut les ventes de l'ONF EPIC pour 259 050 k€ (contre 215 135 k€ en 2020).

La production vendue de services est principalement composée de 248 265 k€ (contre 248 459 k€ en 2020) de ONF EPIC, de 4 370 k€ (contre 3 134 k€ en 2020) de ONF INTERNATIONAL et de 6 532 k€ (contre 3 286 k€ en 2020) de SESSILE.

Le poste « Ventes de marchandises » inclut les ventes de plaquettes forestières. Il est principalement composé de ONF ENERGIE pour 27 886 k€ (contre 24 715 k€ en 2020) et ONF EPIC pour 4 050 k€ (contre 3 980 k€ en 2020).

La répartition du chiffre d'affaires par activité et zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	Gestion des forêts	Holding	Production de plaquettes	Production de bois de bûches	Expertises internationales	Travaux forestiers	Autres activités	Total par activité
France	678 433	7	27 886	1 810	-	6 534	183	714 853
- ventes de bois	259 050	-	-	-	-	-	-	259 050
- travaux forestiers	156 502	-	-	-	-	-	-	156 502
- prestations de service	248 265	7	-	-	-	6 532	174	254 978
- Autres	14 616	-	27 886	1 810	-	3	9	44 323
International	-	-	-	-	5 282	-	-	5 282
Total par secteur d'activité	678 433	7	27 886	1 810	5 282	6 534	183	720 135

5.2 Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	2021	2020
Production stockée	-4 241	4 127
Production immobilisée	3 182	36 774
Subventions d'exploitation	92 406	45 866
Autres produits	32 549	19 291
Transferts de charges d'exploitation	9	2
Autres produits d'exploitation	123 905	106 061

Ce poste enregistre majoritairement les opérations de ONF EPIC pour 125 098 k€ (contre 104 339 k€ en 2020) incluant la production immobilisée pour 3 182 k€ (contre 36 616 k€ en 2020), des subventions d'exploitation pour 92 384 k€ (contre 45 842 k€ en 2020). La baisse de la production stockée de 4 241 k€ provient de la variation des stocks de produits finis chez ONF EPIC (2 925 k€) et d'ONF Energie (1 408 k€).

Le poste « Autres produits » concerne principalement ONF EPIC et s'élève à 111 072 k€ avant déduction de 78 615 k€ de charges de reversement aux collectivités propriétaires des opérations sur ventes groupées. Depuis 2017, ONF EPIC ne constitue plus de résultat exceptionnel et les produits de cession réalisés sur cessions d'immobilisations ont été comptabilisés en « Autres produits » pour 7 933 k€ (contre 5 232 k€ en 2020).

5.3 Achats et charges externes

En milliers d'euros	2021	2020
Achats de matières premières et approvisionnements	-20 417	-16 767
Achats de marchandises	-4 803	-4 422
Autres achats	-145 304	-132 430
Variations de stocks	770	-1 488
Services extérieurs et autres charges externes	-85 525	-77 310
Achats et charges externes	-255 280	-232 418

La hausse du poste « Achats et charges externes » (-22 862 k€) concerne principalement ONF EPIC.

5.4 Charges de personnel

En milliers d'euros	2021	2020
Salaires et traitements	-304 795	-308 231
Charges sociales	-146 285	-150 597
Charges de personnel	-451 081	-458 828

La baisse du poste « Salaires et traitements » (7 778 k€) provient essentiellement d'ONF EPIC (7 671 k€).

5.5 Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	2021	2020
Autres charges	-16 677	-18 555
Autres charges d'exploitation	-16 677	-18 555

La diminution des autres charges d'exploitation provient essentiellement de ONF EPIC (1 875 k€).

5.6 Impôts et taxes

En milliers d'euros	2021	2020
Impôts et taxes sur rémunérations	-436	-401
Autres impôts et taxes	-38 807	-40 740
Impôts et taxes	-39 242	-41 141

La diminution des impôts et taxes provient essentiellement d'ONF EPIC (1 803 k€).

5.7 Dotations aux amortissements et provisions (y compris les reprises)

En milliers d'euros	2021	2020
Dotations aux amortissements	-46 243	-81 734
Dotations aux provisions	-1 537	-2 699
Dotations aux amortissements et provisions	-47 780	-84 432

La diminution des dotations aux amortissements (+45 156 k€) provient principalement de la sortie des travaux forestiers de régénération à la suite du changement de méthode comptabilisation des travaux de régénération chez ONF EPIC. Les dotations aux provisions (1 537 k€) proviennent essentiellement d'ONF EPIC (1 467 k€).

5.8 Résultat d'exploitation

En milliers d'euros	2021	2020
France	34 499	-77 176
International	-519	-543
Résultat d'exploitation	33 980	-77 719

A noter que la ventilation France/International inclut l'élimination des opérations inter-compagnies. Les commentaires ci-après retraitent ces opérations pour mieux rendre compte de l'analyse économique.

Le résultat d'exploitation est positif et s'élève à 33 980 k€ contre -77 719 k€ en 2020. Le résultat d'ONF EPIC ressort à 32 408 k€ (contre -78 727 k€ en 2020).

Le résultat d'exploitation des filiales s'élève à + 1 572 k€ :

- Le résultat d'exploitation d'ONF ENERGIE s'établit à + 1 352 k€.
- Le résultat d'exploitation d'ONF INTERNATIONAL s'établit à - 262 k€, celui d'ONF Brésil à +47 k€ et d'ONFA (Colombie) à +83 k€.
- Le résultat d'exploitation de BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE s'établit à + 197 k€.
- Le résultat d'exploitation de SESSILE apparaît négatif pour +91 k€.
- Le résultat d'exploitation de ONF LOGISTIQUE (ex-INVESTISSEMENTS) s'établit à + 30 k€
- Quant à ONF PARTICIPATIONS, son résultat d'exploitation est de -14 K€, celui de ONF LANMARY HUTTOPIA à +48 K€

5.9 Résultat financier

En milliers d'euros	2021	2020
Intérêts et charges assimilées	-2 176	-2 141
Autres produits et charges financières	-13	-111
Produit net de cession des valeurs mobilières de placement	1	1
Résultat financier	-2 188	-2 251

Le résultat financier est composé principalement chez ONF EPIC des charges d'intérêts payés sur les crédits bancaires contractés pour -2,1 M€ (contre -2,1 M€ en 2020).

5.10 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Reprises de provisions exceptionnelles	-	49
Autres produits exceptionnels	32	60
Produits de cession d'immobilisations corporelles	905	165
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-799	-97
Autres charges exceptionnelles	-112	-67
Diverses charges	-1	-5
Divers produits	140	59
Autres (charges) / produits exceptionnels	45	-180
Résultat exceptionnel	209	-17
<i>Dont sous total charges exceptionnelles</i>	<i>-1 594</i>	<i>-399</i>
<i>Dont sous total produits exceptionnels</i>	<i>1 803</i>	<i>382</i>

Le résultat exceptionnel (209 k€) est essentiellement lié aux subventions d'investissement virées au résultat par ONF INTERNATIONAL (106K€ projet Forland) et aux plus-values de cession d'immobilisation corporelles pour 106K€, principalement réalisées par ONF Investissements (76K€) et aux plus-values sur cession d'immobilisations financières (cession des titres BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE et BARRAQUAND) réalisées par ONF PARTICIPATIONS. ONF ENERGIE accompagne des opérations de mécénat (- 20 k€).

5.11 Passage du résultat social au résultat consolidé

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net consolidé s'élève à 31 965 k€, selon la répartition suivante :

ONF EPIC : 30 640 k€

Filiales : 1 325 k€

L'écart qui apparaît entre le montant du résultat social de l'ONF EPIC et la part du résultat d'ONF EPIC dans le résultat consolidé s'explique essentiellement :

- par les retraitements effectués sur les provisions réglementées qui doivent être neutralisées dans les comptes ;
- par l'impact net des impôts différés passifs générés par le retraitement de ces provisions ;
- par la différence de traitement comptable du changement de méthode de comptabilisation des travaux de régénération (cf § 3.2.3 Autres événements significatifs – Changement de méthode comptable des travaux forestiers de régénération).

En milliers d'euros

	EPIC	Filiales	Total
Résultat social	-131 095	2 006	-129 089
Reprise sur provision réglementée (fin du dispositif au 31/12/2020)	(81 290)		-81 290
Neutralisations	-596	-150	-746
Changement de méthode présenté en réserve	244 187	0	244 187
Autres retraitements dont crédit-bail	-566	-532	-1 097
Impôts différés	0	0	0
Part du résultat consolidé 2021 ONF	30 640	1 325	31 965

Suite à la fin du dispositif des provisions réglementées au sein d'ONF EPIC, consistant à mouvoir deux provisions réglementées pour la durée du contrat 2016-2020, l'une au titre du renouvellement des forêts domaniales et l'autre au titre de la reconstitution de ces forêts, une reprise totale des provisions a été comptabilisée (81 290 k€).

5.12 Impôts sur les résultats

5.12.1 Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat

En milliers d'euros	2021	2020
Impôts différés	-	-
Impôt courant	-0	733
Impôts sur les résultats	-0	733

En 2021, l'impôt courant est principalement composé du Crédit d'Impôt Recherche (ONF EPIC pour 355 k€ et ONF INTERNATIONAL pour 189 k€) et de l'impôt sur les sociétés exigible pour ONF ENERGIE, SESSILE, et pour les sociétés étrangères ONF BRESIL et ONFA.

5.12.2 Rapprochement entre la charge d'impôt au compte de résultat et la charge d'impôt théorique

Le tableau met en évidence le passage entre l'impôt théorique 22 712 k€ et l'impôt réel groupe de 0 k€.

En milliers d'euros	2021	2020
Résultat consolidé	32 085	-79 230
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	84	25
Impôt	-0	733
Résultat consolidé avant impôt	32 001	-79 988
CICE non taxé	-	-
Différences permanentes	-52	1 018
Résultat taxable au taux courant	31 949	-78 970
Taux courant d'impôt en France	26,50%	28,00%
Impôt théorique	-8 466	22 112
Effets sur l'impôt théorique		
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	-4	-0
- du différentiel de taux d'impôt différé	-1 456	-1 751
- imputation sur déficit/(non activation déficit de l'exercice)	9 512	-20 726
- crédit d'impôt	355	1 095
- correction d'erreur	-55	-
- autres	114	3
Charges d'impôt du Groupe	-0	733

5.13 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2021
Valeurs brutes	505	-	-	-	505
Amortissements	-69	-	-	-	-69
Valeurs nettes des écarts d'acquisition	436	-	-	-	436

Les écarts d'acquisition correspondent :

- A l'écart d'acquisition suite au rachat des minoritaires d'ONF ENERGIE MEDITERRANEE. Celui-ci a ensuite été transféré chez ONF ENERGIE dans le cadre de la fusion (265 k€);
- A l'écart d'acquisition de la société SESSILE (171 k€).

Les écarts d'acquisition SESSILE et ONF ENERGIE ne sont pas amortis :

- L'évolution technique ne rend pas l'actif obsolète.
- Il n'y a pas de limite légale ou contractuelle à l'exercice de l'activité sur laquelle porte l'écart d'acquisition.
- L'utilisation n'est pas limitée dans le temps en raison du cycle de vie des produits générés par cette activité.

5.14 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2021
Valeurs brutes	66 145	6 683	-2	-73	72 753
Frais d'établissement	0	-	-	-0	-0
Frais de recherches et développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	55 664	640	-2	8 001	64 303
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	41	-	-	-	41
Immobilisations incorporelles en cours	10 440	6 044	-	-8 075	8 409
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Amortissements	-47 854	-5 221	2	73	-52 999
Frais d'établissement	-0	-	-	0	0
Autres immobilisations incorporelles	-38	-	-	-1	-40
Frais de recherches et développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-47 815	-5 221	2	75	-52 959
Valeurs nettes	18 291	1 463	-	0	19 753

Les immobilisations incorporelles (valeurs nettes) sont détenues presque en totalité par ONF EPIC, composées notamment des investissements dans le système d'information.

5.15 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2021
Valeurs brutes	10 637 716	51 324	-6 206	-451 735	10 231 099
Terrains	10 077	5 327	-378	-52	14 974
Agencements de terrains	620 920	2 950	-	-410 773	213 097
Forêts domaniales remises en gestion	9 435 329	-	-	-2 470	9 432 859
Constructions	324 475	3 623	-4 785	-16 874	306 440
Installations techniques	86 274	4 402	-747	-4 291	85 637
Matériel de transport en crédit-bail	13 584	1 944	-	-	15 528
Autres immobilisations corporelles	135 101	4 899	-296	-5 739	133 965
Immobilisations corporelles en cours	11 645	28 179	-	-11 537	28 287
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	310	-	-	-	310
Amortissements	-659 394	-41 106	4 470	197 201	-498 829
Terrains	-8 504	-	-	8 504	-
Agencements de terrains	-253 808	-13 514	-	170 523	-96 800
Constructions	-221 312	-10 209	3 893	8 159	-219 470
Installations techniques	-64 178	-6 323	374	3 793	-66 334
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de transport en crédit-bail	-2 693	-2 218	-	-	-4 910
Autres immobilisations corporelles	-108 899	-8 842	202	6 223	-111 316
Valeurs nettes	9 978 322	10 218	-1 736	-254 534	9 732 270

Les autres variations sont principalement liées à la décomptabilisation des travaux de régénération issue du changement de méthode comptable (cf § 2.5 et 3.1)

Outre les forêts domaniales inscrites au bilan de ONF EPIC qui représentent 9 432 859 k€, le montant net des immobilisations corporelles se répartit entre ONF EPIC (295 002 k€), ONF LANMARY HUTTOPIA (1 776 k€), ONF BRASIL (1 454 k€), SESSILE (191 k€), ONF ENERGIE (959 k€), ONF INTERNATIONAL (28 k€).

Pour ONF EPIC, le montant net des immobilisations corporelles correspond principalement aux travaux effectués dans les maisons forestières, aux achats de matériels techniques et de transport, et aux travaux de sylviculture et d'infrastructures dans les forêts domaniales. Par ailleurs, sur l'exercice ONF EPIC a acquis 1 944 k€ de matériel de transport en crédit-bail.

5.16 Immobilisations financières

En milliers d'euros	2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	2021
Valeurs brutes	29 552	-1 779	-2 175	25 598
Autres immobilisations financières	29 552	-1 779	-2 175	25 598
Titres de participation	652	-	-48	604
Autres créances ratt à des participat.	3 819	-	-	3 819
Titres immobilisés (non courants)	2 776	-1 806	-1	969
Prêts, cautionnements & autres créances	22 305	27	-2 126	20 206
Prêts, cautionnements & autres créances - part < 1 an	-	-	-	-
Provisions	-4 008	-	-	-4 008
Provisions pour dépréciation	-4 008	-	-	-4 008
Valeurs nettes	25 544	-1 779	-2 175	21 590

Le montant net d'immobilisations financières de 21 590 k€ est réparti entre ONF EPIC, pour 20 141 k€ correspondant notamment à des prêts relatifs à la participation à l'effort de construction et de cautionnements, et ONF PARTICIPATIONS, pour 1 369 k€ correspondant aux participations non intégrées au périmètre de consolidation et aux 5 000 parts du Fonds Stratégique Bois (soit 25% du capital de fonds) créé pour participer au développement et à la consolidation des industries du bois. Cette entité n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation, la souscription par ONF PARTICIPATIONS à un fonds étant assimilée à un placement financier et non à une prise de participation.

Les provisions pour dépréciation de 4 008 k€ correspondent aux participations non intégrées au périmètre de consolidation, principalement composées de la provision du compte courant de l'associé ONF PARTICIPATIONS chez PROCETHOL 2G à hauteur de 3 819 k€, et des titres SOTRAFOREST chez ONFENERGIE pour 151 k€.

5.17 Sociétés mises en équivalence

Les sociétés BOIS BÛCHE NORD ATLANTIQUE et SCIAGES DE BOURBON sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

La société BARRAQUAND qui était consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2020, est sortie du périmètre de consolidation le 1^{er} décembre 2021.

La quote-part de résultat des sociétés retenue pour l'exercice 2021 s'élève à 84 k€, est comptabilisée au compte de résultat dans le poste Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.

Le tableau suivant présente les principaux éléments significatifs de ces sociétés :

<i>En milliers d'euros</i>	Bois Buche Nord Atlantique SAS	Barraquand SAS	Sciages de Bourbon SA	Total
% de détention	34,00%	24,05%	20,00%	
Chiffres d'affaires	1 810		1 296	3 105
Total actifs	1 660		1 002	2 662
Total passifs	1 235		701	1 936
Actifs nets	424		301	726
Quote part des actifs nets	144		60	205
Résultat de la période	32	81	270	383
Quote part de résultat	11	19	54	84

5.18 Titres non consolidés

Le tableau suivant présente le détail des sociétés non intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021, du fait de leur faible détention de capital par ONF PARTICIPATIONS, ou de leur caractère non significatif aux bornes du Groupe.

Identification	Fraction du capital détenu directement ou indirectement	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur brute des titres concernés	Valeur nette comptable des titres concernés
T.FL WH HOLDCO France SIRET : 493 169 932	1,12%	20 014	-25	400	400
Huttopia ONF SAS France SIRET : 527 700 686	2,28%	-741	-352	35	-
Procethol 2G France SIRET : 505 376 459	8,00%	-31 091	-412	3	-
SEM Pont d'Espagne France SIRET : 398 086 397	5,00%			15	15
Sotraforest France SIRET : 507 629 665	18,58%	-71	-201	151	-

5.19 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	2020	Variation	Autres variations	Dotations	Reprises	2021
Valeurs brutes	27 621	-3 471	-1 106	-	-	23 044
Stocks matières premières, fournitures & autres approvisionnements	2 520	688	-193	-	-	3 014
Stocks d'en-cours de production	6 657	-2 219	-	-	-	4 438
Stocks d'en-cours de production de services	-	-	-	-	-	-
Stocks de produits finis et intermédiaires	18 327	-2 022	-913	-	-	15 392
Stocks de marchandises	117	82	0	-	-	200
Provisions	-119	-	-	-3	-	-122
Stocks matières premières, fournitures & autres approvisionnements	-	-	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de production	-	-	-	-	-	-
Stocks de produits finis et intermédiaires	-119	-	-	-3	-	-122
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes	27 501	-3 471	-1 106	-3	-	22 922

La valeur des stocks diminue à 22 922 k€ et concernent principalement ONF EPIC pour 19 349 k€ et ONF ENERGIE pour 3 573 k€.

5.20 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2021	2020
Valeurs brutes	171 141	155 336
Provisions pour dépréciation	-9 682	-9 531
Valeurs nettes	161 459	145 805

Ce poste inclut majoritairement les créances dues par les clients de ONF EPIC dont le montant net s'élève à 149 316 k€.

Les créances clients dans les filiales se répartissent principalement comme suit : ONF ENERGIE (8 133 k€), SESSILE (3 061 k€), ONF INTERNATIONAL (860 k€), ONF BRASIL (56 k€) et ONFA COLOMBIE (32 k€).

5.21 Autres créances

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2021	2020
Autres créances et comptes de régularisation	41 719	67	-	41 786	27 165
Créances diverses	2 297	-	-	2 297	2 707
Valeurs nettes	44 016	67	-	44 083	29 871

Ce poste inclut 39 505 k€ de ONF EPIC correspondant principalement aux subventions de l'Etat de 5 456 k€, aux créances fiscales de 15 256 k€ (TVA et crédit recherche) et à l'impôt sur les bénéfices de 17 189 k€.

5.22 Impôts différés

En milliers d'euros	2021	2020
Impôts différés actifs	1 075	1 059
Impôts différés passifs	-154	-135
Impôts différés nets	921	924

Les impôts différés ressortent globalement en actifs de 921 k€.

Les impôts différés sont composés d'impôts différés actifs pour 1 075 k€ correspondant principalement à la non déductibilité fiscale de dépréciation des créances de ONF PARTICIPATIONS sur PROCETHOL 2G.

5.23 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En milliers d'euros	2021	2020
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	7 702	6 315
Disponibilités	7 702	6 315

Les disponibilités augmentent à 7 702 k€ et correspond principalement à 5 623 k€ chez ONF PARTICIPATIONS, à 1 331 k€ chez ONF INTERNATIONAL et 540 k€ chez ONF EPIC.

Depuis mai 2011, une gestion centralisée de la trésorerie des entités de ONF PARTICIPATIONS a été mise en œuvre pour les filiales qu'elle détient majoritairement. Les filiales adhérentes au pool de gestion centralisée, bénéficient de la trésorerie de ONF PARTICIPATIONS et des filiales en trésorerie excédentaire, sous forme d'une ligne de crédit plafonnée.

5.24 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2020	Dotations	Reprises	Autres variations	2021
Autres provisions pour risques et charges	28 500	4 116	-3 400	0	29 217
Provisions pour litiges	2 518	3 358	-2 354	0	3 522
Autres provisions pour risques	418	110	-418	-	110
Autres provisions pour charges	25 564	649	-627	-	25 586
Provisions pour risques et charges	28 500	4 116	-3 400	0	29 217

Ce poste concerne principalement ONF EPIC (29 099 k€).

Le poste chez ONF EPIC se ventile selon ces principaux éléments :

- ✓ provisions pour risques : 3 513 k€ ;
- ✓ autres provisions pour charge : 25 586 k€ au titre des droits à congés et comptes épargne-temps.

5.25 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2021	2020
Dettes financières diverses	2 066	325 866	50 775	378 707	362 517
Concours bancaires courants	35 389	-	-	35 389	58 819
Autres concours bancaires courants	0	-	-	0	4
Emprunts et dettes financières	37 455	325 866	50 775	414 096	421 341

Le montant des emprunts de ONF EPIC représente une part prépondérante de ce poste, à savoir 412 410 k€. Ces ressources à disposition d'ONF sont indexées sur les taux eonia, euribor (1 mois ou 3 mois) majorés d'une marge. A noter néanmoins que 110 M€ sont composés de prêts à taux fixes. Ces dettes sont composées d'une part, des concours bancaires à court terme pour 35 374 k€ et d'autre part, d'emprunts à plus long terme pour 355 000 k€, ainsi que des intérêts courus pour 212 k€, des dépôts reçus pour 9 292 k€ et des dettes de crédit bail pour 12 525 k€.

Pour les filiales, le poste « emprunts et dettes financières » se ventile selon la répartition suivante : ONF LANMARY HUTTOPIA (1 035 k€) et ONF ENERGIE (646 k€). Les autres filiales ne disposent pas de concours bancaire.

5.26 Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2021	2020
Dettes fournisseurs	35 834	-	-	35 834	34 040
Créances fournisseurs	-	-	-	-	-
Factures non parvenues	66 654	-	-	66 654	62 974
Fournisseurs et comptes rattachés	102 488	-	-	102 488	97 014

Ce poste correspond principalement à 92 785 k€ de ONF EPIC à 7 817 k€ de ONF ENERGIE, à 662 k€ de SESSILE, à 675 k€ de ONF INTERNATIONAL et 511 k€ de ONF LOGISTIQUE (ex-INVESTISSEMENTS).

5.27 Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2021	2020
Autres dettes	83 110	188	-	83 298	87 236
Autres dettes et comptes de régularisation	83 110	188	-	83 298	87 236

Le montant de 83 298 k€ est constitué principalement par les dettes sociales et fiscales, les avances et acomptes reçus, le montant des fournisseurs d'immobilisations de ONF EPIC (77 268 k€), ONF INTERNATIONAL (3 506 k€).

5.28 Parties liées

POSTES	Montant en M€	Nature	Entités avec lesquelles le groupe ONF a un lien de participation
	2,07	Part libérée	FCPR Fonds bois
Immobilisations financières	0,70	Part non libérée	
	3,82	Placement	PROCETHOL 2G
Prêt	19,73		ACTIONS LOGEMENT SERVICES
Produits d'exploitation	140,40	Versement compensateur	Etat

5.29 Engagements hors bilan

5.29.1 Engagements liés au personnel

Engagements pour indemnités de départ en retraite

Compte tenu de la méthode d'évaluation des engagements retenue, à savoir la méthode des unités de crédit projetées avec service proraté, le montant des engagements de retraites s'élève au 31 décembre 2021 à 10,0 M€ pour ONF EPIC, 0,07 M€ pour ONF INTERNATIONAL, 0,11 M€ pour ONF ENERGIE, 0,17 M€ pour SESSILE, 0,02 M€ pour ONF LOGISTIQUE et 0,02 pour ONF PARTICIPATIONS.

Engagements liés à la Cessation Anticipée d'Activité

Le montant des engagements hors bilan pour 2021 de 28,2 M€ concerne ONF EPIC..

5.29.2 Engagements financiers

Les engagements financiers du Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	2021	2020
Engagements donnés	2 060	47 715
- hypothèques et nantissement	1 035	2 442
- Crédit bail	1 025	1 492
- Engagements retraites et dispositifs de cessation d'activité anticipé (CAA et CPA)	38 198	43 781
Engagements reçus	89 647	51 255
- Ligne de trésorerie et emprunt moyen terme	89 647	51 255

Par ailleurs, ONF EPIC a les engagements non chiffrés suivants :

- ✓ Contrats de plantation ;
- ✓ Engagements contractuels au forfait.

Poursuivant la modernisation de son offre commerciale aux collectivités forestières, ONF EPIC propose des forfaits de plantations avec différentes garanties de reprise, éventuellement sur 5 ans. Le coût estimé de ces garanties est inclus dans le calcul de la tarification. Les éventuelles charges de mise en œuvre des garanties sont reportées sur les exercices futurs.

5.29.3 Cautions, avals et garanties

Le montant des cautions, avals et garanties s'élève au 31 décembre 2021 à 868 k€ (contre 897 k€ en 2020) en totalité au bénéfice de ONF INTERNATIONAL.

5.30 Autres informations

5.30.1 Rémunération des dirigeants

Pour les établissements publics nationaux, la rémunération des dirigeants n'est pas une information à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés. Les engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, ainsi que les avances et crédits qui leur sont accordés sont en revanche à préciser.

A l'ONF, seuls des jetons de présence sont comptabilisés pour les membres du conseil d'administration de l'ONF ; aucun jeton n'a été comptabilisé en 2021.

5.30.2 Ventilation de l'effectif en équivalent temps plein

Ce tableau recense les effectifs de ONF EPIC (7 769) et des filiales dont les comptes ont été consolidés selon la méthode d'intégration globale (185). Les effectifs retenus sont les effectifs moyens de l'année.

	2021	2020
Cadres	1 574	1 545
Agents de maîtrise et techniciens	4 045	4 067
Employés / Ouvriers	2 335	2 305
Total effectifs	7 954	7 917

5.30.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires payés en 2021 aux commissaires aux comptes s'élève à 182 k€ HT dont 125 k€ pour ONF EPIC.

5.31 Informations sectorielles

5.31.1 Compte de résultat consolidé par secteur d'activité

En milliers d'euros	2021	Gestion des forêts	Holding	Production de plaquettes	Production de bois de bûches	Expertises internationales	Travaux forestiers	Activités diverses	2020
Chiffre d'affaires	720 135	678 433	7	27 886	1 810	5 282	6 534	183	651 595
Autres produits d'exploitation	123 905	125 098	1	-1 344	96	42	13	0	106 061
Produits d'exploitation	844 040	803 531	8	26 542	1 905	5 323	6 547	183	757 655
Achats et charges externes	-255 280	-224 850	-59	-19 362	-1 107	-2 881	-4 565	-2 455	-232 418
Charges de personnel	-451 081	-443 022	-258	-1 652	-180	-2 532	-3 325	-112	-458 828
Autres charges d'exploitation	-16 677	-17 406	306	-3 891	-300	362	1 639	-0	-18 555
Impôts et taxes	-39 242	-38 949	-11	-105	-11	-84	-76	-6	-41 141
Dotations aux amortissements et aux provisions	-47 780	-46 896	-	-181	-110	-321	-129	-144	-84 432
Charges d'exploitation	-810 060	-771 123	-22	-25 190	-1 708	-5 456	-6 456	-105	-835 374
Résultat d'exploitation	33 980	32 408	-14	1 352	197	-133	91	78	-77 719
Résultat financier	-2 188	-2 123	44	-28	-11	17	-28	-58	-2 251
Résultat courant des entreprises intégrées	31 792	30 285	31	1 324	186	-115	62	20	-79 970
Résultat exceptionnel	209	-	45	-62	17	112	15	82	-17
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	32 001	30 285	76	1 261	203	-3	78	101	-79 988
Impôts sur les résultats	-0	355	-	-330	-43	64	-21	-25	733
Résultat net des sociétés intégrées	32 000	30 640	76	931	160	60	56	76	-79 255
Quote-part de résultat des S.M.E. (Dotations) Reprise aux amortissements des écarts d'acquisition	84	-	-	-	30	-	-	54	25
Résultat net des activités poursuivies	32 085	30 640	76	931	191	60	56	130	-79 230
Résultat net de l'ensemble consolidé	32 085	30 640	76	931	191	60	56	130	-79 230
Intérêts minoritaires	-120	-	-	-65	-54	-	-	-0	44
Résultat net - part du groupe	31 965	30 640	76	866	136	60	56	130	-79 186

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

RÉSOLUTION n° 2022 – 14

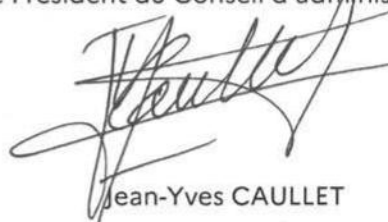
Approbation des comptes consolidés 2021 du Groupe ONF

Sur rapport du Directeur général par intérim et de l'Agente comptable principale concernant les comptes consolidés 2021 et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration

Arrête les comptes consolidés 2021 du Groupe Office national des forêts constitués des états financiers d'une part et du rapport de gestion d'autre part.

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Yves CAULLET

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

Siège social : 2 bis avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

N° SIREN : 662 043 116

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS

Siège social - 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Tel : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES à
directoire et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre B 784 824 153

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

Siège social : 2 bis avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

N° SIREN : 662 043 116

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux autorités de tutelle de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes annexes des comptes consolidés ci-après :

- les notes « 2.5. Changements de méthode » et « 3.1. Autres événements significatifs », qui précisent les modalités et les effets de la sortie du bilan des travaux de régénération immobilisés jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- la note « 2.11. Immobilisations incorporelles et corporelles », qui précise les modalités d'évaluation des forêts domaniales, tant pour la métropole que pour les départements d'Outre-Mer ;
- les notes « 3.1 Evènements significatifs » et « 3.3 Continuité d'exploitation », qui exposent les mesures prises par l'établissement et l'Etat pour assurer le financement de l'activité.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relations avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

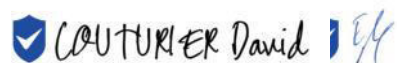
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 26 juillet 2022

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Deloitte & Associés

 COUTURIER David | EG

David COUTURIER

Eric GODEAU